

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21/05/2015**

**- 2015 035 : OCTROI DES SUBVENTIONS POUR 2015 :**

Monsieur le Maire présente les subventions suite à la Commission Sports et Loisirs et Vie Associative en date du 5 Mai 2015 :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2014</b>	<b>2015 Proposition Commission Sports-Loisirs-vie associative</b>	<b>2015 Conseil Municipal décision</b>
ANCIENS AFN	180	160	
ANCIENS COMBATTANTS	180	160	
ASSAD	0	50	50
AS VILLEDOMER	180	180	180
ASSIETTE ECO	360	350	350
CFA 37	90	0	0
CFA BTP 41	45	0	0
CFA Joué les Tours	45x2=90	0	0
COMITE DES FETES	540	540	540
COOPERATIVE SCOLAIRE	2835	2835	2835
CRAB CR	90	0	0
ECOLE (aide voyage ou autre)	0	0	0
FLEUR DE L' AGE	450	450	
GYMNASTIQUE USR	0	135	135
HBCR	90	50	
KARATE CR	90	90	90
LOISIRS AUZOUERIENS	315	300	
MFR Azay le Rideau	45	0	0
MFR La Croix en Touraine	45	0	0
MFR Loches	45	0	0
MJC CR	135	180	180
PARENTS D'ELEVES	405	405	405

ROLLER	270	270	
SECOURS POPULAIRE	45	45	45
TCVA (Tennis Club Villedomer Auzouer)	405	400	400
TWIRLING CR	90	90	90
USR ATHLE-CROSS	135	130	
USR BADMINTON	90	135	135
USR CYCLISME	50	50	50
USR TENNIS DE TABLE	50	50	50
<b>TOTAL</b>	<b>7345</b>	<b>7055</b>	<b>5 535</b>

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées, accepte à l'unanimité, de verser ces subventions, elles seront payées sur l'article 6574.

**- 2015 036 : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR L'OCTROI DES SUBVENTIONS POUR LES CFA ET MFR A COMPTER DU 1er JUIN 2015 :**

Suite à la Commission Sports et Loisirs et Vie Associative du 5 mai 2015 qui propose au conseil Municipal la modification suivante :

à compter du 1er juin 2015 décide d'octroyer une aide de 40 € par élève ( pour une seule fois durant le cursus scolaire) de la commune fréquentant les établissements scolaires type CFA et MFR uniquement.

Après avoir voté à mains levées (15 pour, 1 contre et 1 abstention), le Conseil décide l'octroi de cette aide de 40 €.

**- 2015 037 : DEVIS POUR LE REPAS DU 13 JUILLET 2015 :**

Il a été demandé 4 devis pour le repas du 13 juillet :

Ets ROMIAN : 11.90 € par personne

FOURNIER : ne donne pas suite

Charcutier Traiteur GAUTIER : 1er menu 12.62 €

CRUCHET Raymond : 16.00 €

Le Conseil Municipal décide de confier l'organisation du repas aux Ets ROMIAN pour un montant de 11.90 € euros par convives.

Il fixe le prix du repas pour les participants à 12 € (l'apéritif et les vins sont offerts), le nombre maximum de convives étant fixé à 220.

Le repas sera offert comme d'habitude au personnel communal.

**- 2015 038 : DEVIS POUR LE FEU D'ARTIFICE POUR 2015 :**

Il a été demandé 3 devis pour le feu d'artifice du 13 juillet :

PYROCONCEPT : 1 400 € TTC (options offertes : option "Friandises" et 10 bombes de 75 mm de renfort du bouquet)

ARTIFICES-FMR : 1 500 € TTC

SEDI : 1 500 € TTC

Le Conseil Municipal décide de passer commande du feu d'artifice 2014 auprès de la société PYROCONCEPT pour un montant de 1 400,00 € TTC et sera payé à l'article 6232.

**- 2015 039 : PARTICIPATION DES PARENTS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR 2015-2016 ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Conseil Municipal rappelle la participation pour les parents pour 2014-2015 :

Repas enfant pour les rationnaires réguliers : 3,25 € TTC  
Repas enfant pour les rationnaires occasionnels : 3,80 € TTC  
Repas adulte : 4,70 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer la participation pour les parents comme suit pour 2015-2016:

Repas enfant pour les rationnaires réguliers : 3,35 € TTC  
Repas enfant pour les rationnaires occasionnels : 3,90 € TTC  
Repas adulte : 4,90 € TTC

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs pour l'année 2015-2016 et approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire de l'année 2015-2016.

**- 2015 040 : PARTICIPATION DES PARENTS AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2015-2016 :**

Le Syndicat de transports scolaires du Castelrenaudais a fixé à 150,00 € la somme qui sera réclamée à la Commune par élève transporté pour la prochaine année scolaire.

Après avoir voté à l'unanimité :

Le Conseil Municipal fixe à 150 € la contribution des parents au transport des enfants qui fréquentent l'école de la commune.

Le recouvrement de cette somme sera réparti sur l'année scolaire 2015-2016 comme suit :

1er trimestre :	50 €
2ème trimestre :	50 €
3ème trimestre :	50 €

**- 2015 041 : ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA DIRECTION DE L'ECOLE :**

Il est nécessaire d'acheter un ordinateur portable pour la directrice de l'école.

Il a été demandé 3 devis :

VERIM INFORMATIQUE : 685.50 € TTC

FEPP : 707.90 € TTC

RIOCH : 711.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées, décide de surseoir la décision et de représenter le dossier en juin 2015.

**- 2015 042 : FIXATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE STATIONNEMENT DU DISTRIBUTEUR BAGUETTE POUR 2015 :**

Vu la délibération en date du 23 mai 2013 fixant la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public pour le stationnement du distributeur de baguettes pour un montant de 180 € par an ;

Vu une utilisation 7/7 jours ;

le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées, décide à l'unanimité, de fixer la redevance annuelle à 200 € pour l'année 2015 avec un recouvrement au 1er juillet 2015.

**- 2015 043 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIES D'EURE ET LOIR, DE L'INDRE ET LOIRE ET DE L'INDRE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DES SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE :**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune d'Auzouer en Touraine a des besoins en matière:

- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur;

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune d'Auzouer en Touraine au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune d'Auzouer en Touraine au groupement de commandes précité pour :
  - ↓ fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame/Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Auzouer en Touraine, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'Auzouer en Touraine.

Cette délibération est mise aux voix.

**- 2015 044 : TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2015 ( RUE DU 8 MAI ET TRAVAUX D'ENTRETIEN) : CHOIX DES ENTREPRISES**

\_ :

La commune d'Auzouer en Touraine a décidé de réaliser les travaux d'aménagement dans la rue du 8 Mai 1945 et des travaux d'entretien sur la voirie communale.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général d'Indre et Loire (amendes de polices)

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises. La limite des dépôts était fixée au 30 avril 2015 à 16h00 en Mairie.

Trois entreprises ont rendu une offre pour la rue du 8 mai 1945 :

- EUROVIA : 33 291.91 € TTC
- GTTP : 29 184.84 € TTC
- COLAS : 20 800.14 € TTC

Trois entreprises ont rendu une offre pour les travaux d'entretien sur la voirie communale :

- EUROVIA : 5 814.00 € TTC
- GTTP : 6 938.40 € TTC
- COLAS : 5 592.96 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées décide à l'unanimité d'attribuer les travaux d'aménagement de la rue du 8 Mai 1945 et d'entretien sur la voirie communale à l'entreprise COLAS pour un montant de 20 800.14 € TTC qui seront payés sur l'opération 173 et pour un montant de 5 592.96 € TTC sur l'article 61523.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

#### **- 2015 045 : AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LE PROJET DE PARTICIPATION CITOYENNE AVEC LA GENDARMERIE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place avec la gendarmerie pour aboutir au dispositif "voisins vigilants" et la présentation qu'en a fait la gendarmerie.

Il présente le dispositif prévu actuellement.

Dans ce cadre, un protocole de participation citoyenne doit être signé avec la gendarmerie.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de protocole.

Après en avoir délibéré à mains levées par 17 voix pour, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le protocole de participation citoyenne à passer entre la gendarmerie et la commune d'Auzouer en Touraine.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **- INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe :

- de la mise en place TAP et de la transmission du PEDT à la Direction Académique,
- de la demande du transfert de compétence du transport scolaire à la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
- de la présence de Mme Claude GREFF, Députée de la circonscription le 18 juin 2015 de 19h30 à 20h00,
- des remerciements des dirigeants de la Roue Tourangelle,
- du bilan des journées d'information des 24 et 25 avril 2015 sur les éoliennes.
- que le stationnement sur trottoirs rue du 11 Novembre pose problème ( une réunion entre les riverains, la commune et le Conseil Général aura lieu afin de trouver des solutions d'aménagement.

Madame BOTUHA-VADUREL Odile évoque le stationnement de véhicule transportant des matières dangereuses rue du 14 Juillet au carrefour de la rue de la Pommelière.

Madame BOTUHA-VADUREL Odile évoque le stationnement de véhicules lourds rue du 14 Juillet au carrefour de la rue de la Pommelière pouvant dégradé le revêtement de cette zone ( un arrêté limitant le tonnage sera pris).

Madame AUGEREAU-BOUHOURS Marie-Agnès signale la sortie dangereuse d'un chemin piétons dans le lotissement du Hameau des Chênes (la pose d'une chicane pourrait être envisagée).

- LES JOURNEES DU PATRIMOINE DES 19 ET 20 SEPTEMBRE 2015 :

Monsieur le Maire informe des dates pour les journées du patrimoine qui auront lieu les 19 et 20 septembre 2015.  
Le Conseil Municipal décide de ne pas participer à l'ouverture de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 18 juin 2015 à 20h00.**